



BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

Habitation, Mixte (1) et Meublée (1)

Honoraires à la charge du locataire

Pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

Le plafond des honoraires varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué.

- Zone « **très tendue** », (Paris et sa proche banlieue, dite « petite couronne »).....12€ TTC/m²
- Zone « **tendue** », les 28 grandes agglomérations (Lyon, Bordeaux, Marseille, ...).....10€ TTC/m²
- Zone « **non tendue** », le reste du territoire 8€ TTC/m²

De plus, un montant forfaitaire de 3€ TTC/m² a été instauré pour ces 3 zones concernant l'établissement de l'état des lieux d'entrée et s'ajoute donc aux plafonds ci-dessus.

Honoraires à la charge du bailleur

Pour l'entremise, négociation, visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	Location Appartement 1 Mois de Loyer TTC Hors Charges
	Location Maison Gérée 7 % TTC du Loyer Hors Charges
	Location Maison Non Gérée 7.50 % TTC du Loyer Hors Charges

Honoraires à la charge du locataire et bailleur

Box – Garages – Baux de droit Commun

2 mois de loyer hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Honoraires de location commerciale à la charge du locataire



Achat - Vente - Location

SAS au capital de 142.000 €. Siège social : 20 Boulevard Eugène Deruelle – Immeuble le Britania Bât. B – 69003 LYON.

RCS 311 887 962 Lyon. CPI 6901 2016 000 015 157. Garantie Financière GALIAN : 89 rue de la Boétie - Paris

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**CENTURY 21**

**10 % HT du loyer Triennal hors charges soit 12 % TTC**

Honoraires de gestion locative

Gestion courante	7 % HT du quittancement soit 8,40 % TTC
Service standard	8 % HT du quittancement soit 9,60 % TTC
Service plus	9 % HT du quittancement soit 10,80 % TTC

Gestion Box, Garage : 12 % HT du quittancement soit 14,40 % TTC

Garantie Loyers Impayés : 2,50 % TTC du quittancement

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 17 mars 2022**Selon le taux de TVA en vigueur 20 %****Achat - Vente - Location**

SAS au capital de 142.000 €. Siège social : 20 Boulevard Eugène Deruelle – Immeuble le Britania Bât. B – 69003 LYON.

RCS 311 887 962 Lyon. CPI 6901 2016 000 015 157. Garantie Financière GALIAN : 89 rue de la Boétie - Paris

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**CENTURY 21**